

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 27 juin 2006 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Normand Lemay et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Yves Mallette, dir. serv. org. scol., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Gilles Banville, dir. adj. serv. org. scol., Denis Riopel, dir. adj. serv. ress. mat., Dominique Robert, dir. adj. serv. ress. fin., Mmes Julie Brunelle, secr. gén. adj., Marguerite Cardin, analyste, dir. gén. et M. Jacques Richer, cons. gest. serv. aff. corp. et comm.

Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-060627-2461

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2006.

Adopté

SUIVI

À titre de suivi au procès-verbal, le directeur du Service de l'organisation scolaire, M. Yves Mallette, dépose les avis reçus sur les projets de modifications à des actes d'établissement d'école, à la suite des travaux requis aux écoles des Érables et des Perséides (rés. n^{os} CC-060523-2437 et CC-060523-2438). Comme tous sont favorables, ces résolutions sont maintenant en vigueur.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Mélanie Lemaire-Perreault exprime au nom d'un groupe de parents leur intérêt à voir s'implanter une école alternative à Saint-Anne-des-Plaines.

M. Jean-Pierre Blondin, président du conseil d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse, expose aux commissaires le suivi de la séance du conseil des commissaires du 23 mai 2006, concernant le nouvel horaire du transport pour l'année scolaire 2006-2007. Il fait notamment état d'une rencontre entre les membres du conseil d'établissement et des représentants de la Commission scolaire, ainsi que d'une rencontre avec la direction générale.

Mme Danielle Laramée, membre du conseil d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse, exprime l'opinion du conseil d'établissement de cette école face au nouvel horaire du transport et de l'impact qu'il pourrait avoir sur les volets particuliers de cette école. Cet aspect devrait être pris en compte lors de la décision relative à l'horaire du transport. Elle suggère également la création d'un comité pour étudier d'autres alternatives dès l'automne prochain.

Mme Maryse Chevalier occupe son siège à 19 h 50.

Mme Johanne Durocher, présidente du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents, exprime à nouveau aux commissaires le désaccord des parents de cette école concernant la fermeture d'une classe et l'annulation d'un projet particulier qui en découle. Elle remet aux commissaires des coupons-réponse de parents exprimant leur désaccord face à cette décision.

M. Alain Morissette, parent à l'école secondaire des Patriotes, fait état du contrat signé par l'école secondaire des Patriotes et la firme Piacente et en commente certains aspects.

M. Daniel Legault, parent à l'école secondaire des Patriotes, fait état d'une rencontre qui aurait eu lieu entre certains membres de la direction de la Commission scolaire et des médias locaux.

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CC-060627-2462

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1 Calendriers scolaires 2006-2007 en milieu carcéral – adoption;
 - 5.2 Politique sur la tenue vestimentaire – adoption;
 - 5.3 Comité ad hoc sur l'organisation scolaire à Bois-des-Filion pour 2007-2008 : dépôt des recommandations;
 - 5.4 Cadre d'organisation scolaire 2007-2008 : rapport d'étape;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1 Plan stratégique 2006-2009 – adoption;
 - 6.2 Budget initial 2006-2007;
 - 6.3 Programme de maintien des bâtiments;
7. Opérations bancaires;
8. Recommandations du comité consultatif du transport :
 - 8.1 Voies piétonnières 2006-2007;
 - 8.2 Nouvelles zones à risque applicables en 2006-2007;
- 8.3 Plage-horaire : Polyvalente Sainte-Thérèse;
- 8.4 Transferts : école Horizon-Soleil;
9. Sport-études en hockey à l'école Saint-Gabriel;
10. Adjudications de contrat durant la période estivale;

11. Conseils d'établissement des écoles et des centres 2006-2007 :
 - 11.1 Modifications à la composition :
 - 11.1.1 Alpha;
 - 11.1.2 au Cœur-du-Boisé;
 - 11.1.3 Centre multiservice de Sainte-Thérèse;
 - 11.1.4 école secondaire Rive-Nord;
 - 11.2 Exercice de pouvoirs :
 - 11.2.1 école secondaire du Harfang;
12. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision; (huis clos)
13. Représentation de la CSSMI à des organismes :
 - 13.1 CLD Deux-Montagnes;
14. Rapport du comité pour l'évaluation du rendement du directeur général; (huis clos)
- 15.1 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 16 mai 2006;
- 15.2 Compte rendu de la commission d'étude éducative des 2 et 17 mai 2006;
- 15.3 Compte rendu du comité consultatif de transport du 15 mars 2006;
- 16.4.1 Circonscriptions électorales scolaires : rapport d'étape;
- 17.1 Félicitations : école Prés fleuris;
- 17.2 Fondation CSSMI;
- 17.3 Félicitations : Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire 2005-2006.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2006-2007 EN MILIEU CARCÉRAL

Résolution n° CC-060627-2463

ATTENDU que l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire de ses centres de formation, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU la recommandation de la Direction du service de la formation générale adulte et professionnelle, ainsi que des directions de centre;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

D'ADOPTER les calendriers scolaires 2006-2007 pour la formation en milieu carcéral;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 426.

Adopté

POLITIQUE SUR LA TENUE VESTIMENTAIRE

Résolution n° CC-060627-2464

ATTENDU l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique, qui prévoit qu'un conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école;

ATTENDU la responsabilité conférée à la commission scolaire par l'article 218.2 de la Loi sur l'instruction publique de s'assurer que ses établissements se conforment à la loi ou à un règlement du gouvernement, du ministre ou de la commission scolaire;

ATTENDU la résolution n° CC-051122-2315 adoptée par le conseil des commissaires et établissant les principes généraux sur lesquels une politique sur la tenue vestimentaire des élèves devait reposer;

ATTENDU le projet de politique sur la tenue vestimentaire des élèves adopté par le conseil des commissaires pour consultation;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents et des autres instances de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER la politique sur la tenue vestimentaire des élèves;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 427.

Adopté

TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE

Résolution n° CC-060627-2465

ATTENDU l'adoption de la nouvelle politique sur la tenue vestimentaire des élèves (rés. n° CC-060627-2464);

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE DEMANDER aux établissements qui ont adopté une code de vie prévoyant l'imposition d'une tenue vestimentaire obligatoire d'analyser leurs pratiques actuelles et de les arrimer à la politique dès que possible, sous réserve des engagements contractuels en vigueur.

Adopté

COMITÉ AD HOC SUR L'ORGANISATION SCOLAIRE À BOIS DES-FILION POUR 2007-2008

Résolution n° CC-060627-2466

ATTENDU la recommandation du comité ad hoc Félix-Leclerc, à l'effet de constituer une école institutionnelle à Bois-des-Filion;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative le 6 juin 2006;

ATTENDU que le projet de consultation sur le cadre d'organisation scolaire 2007-2008 sera adopté avant la fin de septembre 2006;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

D'INCLURE dans le projet de consultation sur le cadre d'organisation scolaire 2007-2008 l'hypothèse de constituer une école institutionnelle comportant les écoles actuelles Le Rucher et Félix-Leclerc. Cette nouvelle école recevrait entre autres la clientèle du primaire de Bois-des-Filion;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 428.

Adopté

VOIES PIÉTONNIÈRES 2006-2007

Résolution n^o CC-060627-2467

ATTENDU que la politique du transport scolaire, à la définition de voie publique telle que stipulée au point 5, prévoit que le conseil des commissaires adopte annuellement les voies piétonnières utilisées dans le calcul des distances;

ATTENDU que toutes les villes ont été consultées et ont répondu à la demande concernant les voies dégagées et sécuritaires;

ATTENDU que la Direction du service de l'organisation scolaire a reçu confirmation écrite de la part des municipalités concernées que ces voies étaient dégagées pendant la période hivernale;

ATTENDU que l'analyse de ces voies démontre qu'elles sont sécuritaires et n'ont pas de sous-bois ou de stationnement et permettent un déplacement sécuritaire des élèves;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RECONNAÎTRE les voies piétonnières utilisables dans le calcul des distances de marche des élèves vers l'école pour l'organisation du transport de l'année 2006-2007;

DE VERSER la liste des voies piétonnières visées par la présente résolution au répertoire des présentes sous la cote 429.

Adopté

AJOUT DE NOUVELLES ZONES À RISQUE

Résolution n^o CC-060627-2468

ATTENDU que l'article 7.3 de la politique du transport prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque, sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU les constats d'évaluation de zones à risque déposés au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Maureen Pagé

D'ADOPTER l'ajout des nouvelles zones à risque telles que déposées, en reconnaissant les rues identifiées comme telles dans ledit document;

DE VERSER la liste des zones à risque visées par la présente résolution au répertoire des présentes sous la cote 430.

Adopté

Mme Thérèse Lessard quitte son siège à 21 h 5.

PLAGE-HORAIRE - POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE

Proposition

ATTENDU les revendications exprimées par le conseil d'établissement de l'école, suite à l'imposition d'un horaire débutant à 9 h 30;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE DÉPLACER la Polyvalente Sainte-Thérèse de la troisième à la deuxième plage-horaire.

POUR (3) : Benoît Gagnon, Maureen Pagé et Rita-Thérèse Poisson.

CONTRE (17) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Sandra East, Paule Fortier, Claude Girard, Lise Landry, Normand Lemay, Guylaine Richer, Johanne Roy et Alain St-Jean.

ABSTENTION (1) : Jocelyn Gardner.

La proposition est rejetée à la majorité.

Mme Maryse Chevalier était absente lors du vote.

PLAN STRATÉGIQUE 2006-2009

Résolution n° CC-060627-2469

ATTENDU que le plan stratégique 2003-2006 de la CSSMI arrive à échéance le 30 juin 2006 et qu'il y a lieu d'adopter un nouveau plan stratégique;

ATTENDU que la Commission scolaire a adopté un plan de travail prévoyant que l'élaboration du prochain plan stratégique se déroulerait en deux phases;

ATTENDU qu'au terme de la consultation sur la première phase, le conseil des commissaires a pris acte du diagnostic organisationnel 2006, posé par la Direction générale et son équipe et a adopté les énoncés de mission, de vision et de valeurs qui sous-tendront les travaux de la deuxième phase, ayant pour but de définir les orientations stratégiques, les objectifs, les axes d'intervention et les résultats visés pour les prochaines années;

ATTENDU qu'au terme de la deuxième phase et d'une consultation de plus de deux mois, un large consensus et de nombreux avis ont été exprimés sur les orientations stratégiques, les objectifs, les axes d'intervention et les résultats visés proposés par la Direction générale et son équipe;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Jocelyn Gardner

D'ADOPTER les énoncés d'orientations stratégiques, d'objectifs, d'axes d'intervention et de résultats visés par le Plan stratégique 2006-2009, lesquels sont versés au répertoire des présentes sous la cote 431.

Adopté

BUDGET INITIAL 2006-2007

Résolution n° CC-060627-2470

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette pour l'année scolaire 2006-2007;

ATTENDU que ce budget est équilibré;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 12 911 918 912 \$, en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2006-2007;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

D'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette de la Commission scolaire pour l'année 2006-2007, lequel sera transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 432;

DE FIXER le taux de la taxe scolaire à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée.

Adopté

OPÉRATIONS BANCAIRES

Résolution n° CC-060627-2471

ATTENDU l'acceptation par la Commission scolaire de l'offre de service institutionnelle présentée par la Caisse Centrale Desjardins, Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et Caisse populaire Desjardins Saint-Eustache/Deux-Montagnes, couvrant la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

QUE des opérations de nature bancaire soient transigées à la Caisse centrale Desjardins (ci-après appelée la « Caisse centrale »);

QUE la Caisse centrale soit autorisée à payer et accepter tous les chèques, traites, billets à ordre, lettres de change, mandats ou ordres de paiement signés par deux personnes, à savoir la présidente ou la vice-présidente de la Commission scolaire et l'une des personnes suivantes :

- le directeur général;
- le directeur du Service des ressources financières;
- le directeur adjoint du Service des ressources financières;

QUE la Caisse centrale soit autorisée à payer et accepter tous les chèques tirés à partir des comptes bancaires des établissements signés par deux personnes, à savoir la direction ou son remplaçant et l'une des personnes inscrites sur la carte signature;

QUE la Caisse centrale soit autorisée à accepter en dépôt au crédit des comptes de la Commission scolaire tous les chèques, traites, billets, lettres de change, et autres effets endossés au nom de la Commission scolaire par ces mêmes personnes ou portant la mention apposée au moyen d'un tampon ou autrement, « POUR DÉPÔT AU COMPTE DU BÉNÉFICIAIRE » ou toute autre mention équivalente;

QUE tous les autres effets ou documents de nature administrative, tels que les arrêts de paiement, soient autorisés par l'une des personnes suivantes, soit le directeur général, le directeur du Service des ressources financières, le directeur adjoint du Service des ressources financières;

QUE la direction du Service des ressources financières soit autorisée à recevoir de la Caisse centrale les relevés de compte, les chèques payés et autres effets portés au débit du compte de la Commission scolaire, et à certifier et accepter tous les comptes et tous les soldes de compte entre la Commission scolaire et la Caisse centrale;

QUE tous les effets, garanties et documents signés, faits, tirés, acceptés ou endossés, tel que ci-dessus stipulé, seront valides et lieront la Commission scolaire;

*QU'*il soit fourni à la Caisse centrale une liste des noms des commissaires et des gestionnaires de la Commission scolaire autorisés aux fins ci-dessus, ainsi qu'un spécimen de leurs signatures, et que la Caisse centrale soit avisée par écrit de tout changement qui pourrait survenir concernant ces personnes, telle liste lorsque reçue par la Caisse centrale liera la Commission scolaire jusqu'à ce qu'un avis écrit contraire soit donné à la Caisse centrale et que celle-ci en ait accusé réception;

QUE communication de la présente résolution soit donnée à la Caisse centrale et qu'elle reste en vigueur jusqu'à avis contraire donné par écrit à la Caisse centrale, et que celle-ci en ait accusé réception.

Adopté

Mme Lyne Deschamps quitte temporairement son siège à 22 h.

PROGRAMME DE MAINTIEN DES BÂTIMENTS

Résolution n^o CC-060627-2472

ATTENDU que les règles budgétaires 2006-2007 des commissions scolaires reconduisent la mesure pour les investissements, intitulée « Maintien des bâtiments (mesure 50690) »;

ATTENDU que la Commission scolaire doit présenter ses projets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport avant le 30 juin 2006;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative, le 20 juin 2006;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'AUTORISER la Direction du service des ressources matérielles à présenter au ministère les projets inscrits au tableau résumé des demandes, daté du 15 juin 2006, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 433.

Adopté

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-060627-2473

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE la séance pour quelques minutes.

Adopté

Il est 22 h 5.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-060627-2474

Il est proposé par Mme Ginette Cyr

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h 25.

Mme Lyne Deschamps reprend son siège à 22 h 25.

Mmes Rita-Thérèse Poisson et Paola De Monte, MM. André Contant et Normand Lemay quittent leur siège à 22 h 25.

SPORT-ÉTUDES EN HOCKEY À L'ÉCOLE SAINT-GABRIEL

Résolution n° CC-060627-2475

ATTENDU que la Commission scolaire a la volonté d'offrir des services de qualité diversifiés, qui permettent la réussite de ses élèves;

ATTENDU que la Commission scolaire a approuvé le projet sport-études de l'école Saint-Gabriel (rés. n° CC-020123-1192);

ATTENDU que la résolution n° CC-020123-1192 fut amendée par la résolution n° CC-020626-1349, pour substituer le programme sport-études en athlétisme par le programme sport-études en gymnastique;

ATTENDU que la Fédération de hockey du Québec a signifié son intérêt pour un programme sport-études à l'école Saint-Gabriel;

ATTENDU que l'école Saint-Gabriel a manifesté son intérêt d'offrir ce programme sport-études, volet hockey;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

D'AMENDER de nouveau la résolution n° CC-020123-1192 en ajoutant le volet hockey;

DE MANDATER la présidente de la Commission scolaire pour signer le protocole d'entente à cet effet, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 434.

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRAT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CC-060627-2476

ATTENDU la période estivale;

ATTENDU la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AUTORISER la Direction générale à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur et suivant les disponibilités budgétaires, et de faire rapport de ces adjudications au conseil des commissaires lors des séances d'août et de septembre 2006.

Adopté

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – ÉCOLE ALPHA

Résolution n° CC-060627-2477

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

ATTENDU la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école Alpha, telle qu'établie par le conseil des commissaires (SIP-13);

ATTENDU la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ÉTABLIR comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école Alpha, à compter du 1^{er} juillet 2006 :

- Quatorze membres, dont sept parents, quatre enseignants, un membre du personnel professionnel, un membre du personnel de soutien et un représentant du service de garde.

Adopté

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – ÉCOLE AU CŒUR-DU-BOISÉ

Résolution n° CC-060627-2478

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

ATTENDU la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école au Cœur-du-Boisé, telle qu'établie par le conseil des commissaires (SIP-13);

ATTENDU la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel;

ATTENDU la possibilité pour les établissements, dans le cas où un groupe d'employés ne désignerait pas le nombre requis de représentants, de combler ce poste par une autre catégorie d'employés, dans le respect du minimum de deux enseignants prévu par la loi;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ÉTABLIR comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école au Cœur-du-Boisé, à compter du 1^{er} juillet 2006 :

- Dix membres, dont cinq parents, deux enseignants, un membre du personnel professionnel, un membre du personnel de soutien et un représentant du service de garde.

Adopté

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – CENTRE MULTISERVICE

Résolution n^o CC-060627-2479

ATTENDU qu'en vertu de l'article 103 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement des centres;

ATTENDU la composition actuelle du conseil d'établissement du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, telle qu'établie par le conseil des commissaires (SIP-12);

ATTENDU la consultation effectuée auprès des différents groupes concernés;

ATTENDU que le nombre total de postes pour les représentants des membres du personnel ne doit pas être supérieur au nombre total de postes pour les représentants des autres groupes;

ATTENDU la recommandation de la direction du centre;

Il est proposé par Mme Ginette Cyr

D'ÉTABLIR comme suit la composition du conseil d'établissement du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, à compter du 1^{er} juillet 2006 :

- Douze membres, dont quatre enseignants, un membre du personnel professionnel, un membre du personnel de soutien, deux membres élèves, deux membres des groupes socioéconomiques et des groupes sociocommunautaires du territoire et deux membres des entreprises de la région.

Adopté

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – ÉCOLE SECONDAIRE RIVE-NORD

Résolution n^o CC-060627-2480

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

ATTENDU la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école secondaire Rive-Nord, telle qu'établie par le conseil des commissaires (SIP-13);

ATTENDU la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ÉTABLIR comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école secondaire Rive-Nord, à compter du 1^{er} juillet 2006 :

- Douze membres, dont six parents, quatre enseignants, un membre du personnel professionnel et un membre du personnel de soutien, en plus de deux représentants des élèves, conformément à l'art. 42 de la L.I.P.

Adopté

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – ÉCOLE SECONDAIRE DU HARFANG

Résolution n° CC-060627-2481

ATTENDU l'article 61 de la Loi sur l'instruction publique, qui prévoit que le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents;

ATTENDU que l'article 62 de cette même loi prévoit qu'après trois convocations consécutives à intervalles d'au moins sept jours où une séance du conseil d'établissement ne peut être tenue faute de quorum, la commission scolaire peut ordonner que les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement soient suspendus pour la période qu'elle détermine et qu'ils soient exercés par le directeur de l'école;

ATTENDU que deux convocations consécutives à intervalles d'au moins sept jours ont été transmises aux membres du conseil d'établissement et qu'aucune réunion n'a pu avoir lieu, faute de quorum;

ATTENDU qu'une troisième réunion a été convoquée pour le 28 juin prochain et qu'il est probable que le quorum ne pourra être atteint non plus, puisque plusieurs membres ont déjà signifié leur absence;

ATTENDU la nécessité pour l'école secondaire du Harfang de prendre certaines décisions relevant de la compétence du conseil d'établissement et ce, avant la prochaine assemblée générale des parents;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'ORDONNER, si le quorum ne peut être atteint lors de la réunion du conseil d'établissement du 28 juin 2006, que les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement de l'école secondaire du Harfang soient suspendus jusqu'à l'élection du prochain conseil d'établissement, lors d'une assemblée générale devant avoir lieu avant le 30 septembre prochain;

D'ORDONNER que les pouvoirs et fonctions du conseil d'établissement de l'école secondaire du Harfang soient, dans l'intervalle, exercés par le directeur de l'école, conformément à l'article 62 de la Loi sur l'instruction publique;

DE DEMANDER au directeur de l'école d'inscrire au registre des procès-verbaux du conseil d'établissement les décisions prises en vertu de la présente résolution et d'en faire rapport au prochain conseil d'établissement;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres du conseil d'établissement actuel et au président du comité de parents.

Adopté

REPRÉSENTANT AU CLD DE LA MRC DEUX-MONTAGNES

Résolution n° CC-060627-2482

ATTENDU l'intérêt de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles de poursuivre son implication dans le développement économique et social de la région par sa participation au conseil d'administration des centres locaux de développement sur son territoire;

ATTENDU que cette implication passe notamment par les dossiers de la formation générale adulte et professionnelle;

ATTENDU que M. Benoît Lebel, directeur au Centre de formation professionnelle, l'Émergence, siège actuellement à titre d'administrateur issu du milieu institutionnel (éducation) au conseil d'administration du CLD de la MRC Deux-Montagnes;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RECONDUIRE la candidature de M. Benoît Lebel, directeur au Centre de formation professionnelle, l'Émergence, au poste d'administrateur issu du milieu institutionnel (éducation) au conseil d'administration du CLD de la MRC Deux-Montagnes, pour un mandat d'une durée de deux ans.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-060627-2483

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 22 h 50.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-060627-2484

Il est proposé par Mme Sandra East

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 55.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution n° CC-060627-2485

ATTENDU la demande d'admission de l'élève (nom) au Programme d'anglais intensif (P.A.I) de l'école Alpha;

ATTENDU les règles de classement à ce programme établies par l'école et les objectifs de celui-ci;

ATTENDU l'avis du conseil d'établissement sur les règles de classement;

ATTENDU que les parents de l'élève ont été informés de ces règles;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement le père de l'élève ainsi que la direction de l'école;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les informations recueillies par le comité d'étude des demandes de révision dans le cadre des rencontres avec les intéressés;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-61, amendée par CC-990825-417);

Il est proposé par Mme Marinella De Oliveira

DE MAINTENIR la décision de l'école Alpha de considérer l'élève (nom) comme n'étant pas admissible au Programme d'anglais intensif de 5^e année;

DE MAINTENIR la décision de l'école Alpha d'inscrire l'élève (nom) dans la classe régulière de 5^e année;

D'AVISER en conséquence le père, la direction générale et la direction de l'école concernée.

Adopté

POURSUITE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-060627-2486

Il est proposé par Mme Sandra East

DE POURSUIVRE la séance après 23 h.

Adopté

Il est 23 h.

HUIS CLOS

Résolution n° CC-060627-2487

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 23 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-060627-2488

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 23 h 40.

FÉLICITATIONS

Résolution n° CC-060627-2489

Il est proposé par M. Alain St-Jean

D'ADRESSER des félicitations et des remerciements au comité de parents, pour le Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire 2005-2006 qui s'est tenu le 20 juin 2006 à la Polyvalente Deux-Montagnes;

DE FÉLICITER les membres du comité organisateur, le président du comité de parents et la direction générale pour le succès de l'activité.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-060627-2490

Il est proposé par Mme Maureen Pagé

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 0 h.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-060627-2491

Il est proposé par Mme Maureen Pagé

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 0 h 10.

APPRÉCIATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Résolution n° CC-060627-2492

ATTENDU le système d'appréciation, tel qu'approuvé par le conseil des commissaires (rés. n° CC-000308-612);

ATTENDU les dispositions du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires, relativement au boni forfaitaire des hors cadres;

ATTENDU le rapport soumis par le comité d'évaluation du rendement du directeur général (rés. n° CC-040928-2034);

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE RECEVOIR le rapport du comité et de verser au directeur général le boni forfaitaire recommandé par ledit rapport.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-060627-2493

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 0 h 14.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-060627-2494

Il est proposé par Mme Sandra East

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 0 h 15.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-060627-2495

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 0 h 20.

Paule Fortier, présidente

Michel Gratton, secrétaire général